

123 AMBULANCES

Copie certifiée conforme
Le Co-gérant
Kamel HAMATA

① BILAN - ACTIF

N°2050 - 2024

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net 31/12/2023 ③	Net 31/12/2022 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	108 400	AG	108 400	108 400
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	108 063	AU 105 494	2 569	7 676
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	1 000	CV	1 000	1 000
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	3 514	BI	3 514	3 514
TOTAL II	BJ	220 978	BK 105 494	115 483	120 590
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	2 876	BY	2 876	21 877
Autres créances (3)	BZ	77 572	CA	77 572	79 468
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD	200	CE	200	
Disponibilités	CF	48 082	CG	48 082	1 209
Charges constatées d'avance (3)	CH	1 025	CI	1 025	2 298
TOTAL III	CI	129 754	CK	129 754	104 851
Frais d'émission d'emprunts à étailler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	350 731	IA 105 494	245 237	225 442
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations		Stocks		Créances

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

		Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		DA	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	DB	
Réserve légale (3)		DC	
Réserves statutaires ou contractuelles		DD	800
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	BI	DE	800
Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants)	EJ	DF	
Report à nouveau		DG	108 000
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		DH	-37 403
Subventions d'investissement		DI	57 167
Provisions réglementées		DJ	
		TOTAL I	136 563
Produit des émissions de titres participatifs		DL	79 397
Avances conditionnées		DM	
		TOTAL II	DO
Provisions pour risques		DN	
Provisions pour charges		DP	
		DQ	
Emprunts obligataires convertibles		DR	
Autres emprunts obligataires		DS	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DT	
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	DU	42 199
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DV	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DW	
Dettes fiscales et sociales		DX	4 758
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DY	28 117
Autres dettes		DZ	
Produits constatés d'avance (4)		EA	33 600
		EB	
		TOTAL IV	108 674
Écarts de conversion passif		ED	
		V	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	245 237
		EE	225 442

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	84 409	104 441
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		6 002

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

	France	Exportations et livr. intracommunautaires	Total	31/12/2022
Ventes de marchandises	FA	FB	FC	
- biens	FD	FE	FF	
- services	FG	FH	FI	370 773
Chiffre d'affaires net	FJ	FK	FL	370 773
				327 248
Production stockée		FM		
Production immobilisée		FN		
Subventions d'exploitation		FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)		FP		1 541
Autres produits (1) (11)		FQ	10 787	551
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR	381 561	329 340
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		FS		
Variation de stock (marchandises)		FT		
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		FV		
Autres achats et charges externes (3)		FW	96 721	125 090
Impôts, taxes et versements assimilés		FX	18 549	23 713
Salaires et traitements		FY	151 692	158 473
Charges sociales (10)		FZ	30 986	29 854
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements		GA	5 107	5 945
(dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)		HS		
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions		GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions		GC		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
Autres charges (12)		GE	67	5 886
	Total des charges d'exploitations (4) (II)	GF	303 122	348 960
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG	78 438	-19 620
Bénéfice attribué ou perte transférée	III	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV	GI		
Produits financiers de participations (5)		GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges		GM		
Déficiences positives de change		GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
	Total des produits financiers (V)	GP		
Dotations financières aux amortissements et provisions		GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)		GR	958	729
Déficiences négatives de change		GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
	Total des charges financières (VI)	GU	958	729
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	GV	-958	-729
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW	77 481	-20 349

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

			31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	944	944
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HII	944	944
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-944	-944
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	HJ		
Impôts sur les bénéfices	X	HK	19 370	-5 087
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	381 561	329 340
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	324 394	345 547
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HIN	57 167	-16 206
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	- Produits de locations immobilières	HY		
(3)	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(4)	- Crédit-bail mobilier	HP		11 938
(5)	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(6)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(6 bis)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6 ter)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(9)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX		
(10)	- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
(11)	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD		
(12)	- Transferts de charges	A1		1 541
(13)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		5 797
	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles :	facultatives A6		
		obligatoires A9		
	(dont cotisations facultatives Madelin)	A7		
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite)	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Amendes		944	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Charges antérieures	Produits antérieurs

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immos au début de l'exercice	Augmentations		
		Réévaluation ou mise en équivalence	Acquisitions, apports et virements	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I CZ		D8	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II KD	108 400	KE	KF
Immobilisations corporelles				
Terrains	KG		KH	KI
Constructions :	KJ		KK	KL
- Sur sol propre (dont composants) L9				
- Sur sol d'autrui (dont composants) M1	KM		KN	KO
- Inst. gales., agmt, amgt, constr. (dont composants) M2	KP		KQ	KR
Inst. tech., matériel et outillage industriels (dont composants) M3	KS		KT	KU
- Inst. gales., agencements, aménagements divers	KV	17 793	KW	KX
Autres immos. corporelles :	KY	83 501	KZ	LA
- Matériel de transport	LB	6 769	LC	LD
- Matériel bureau et informatique, mobilier	LE		LF	LG
- Emballages récupérables et divers	LH		LI	LJ
Immobilisations corporelles en cours	LK		LL	LM
Avances et acomptes				
	TOTAL III LN	108 063	LO	LP
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
Autres participations	8U	1 000	8V	8W
Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
Prêts et autres immobilisations financières	IT	3 514	IU	IV
	TOTAL IV LQ	4 514	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) OG	220 978	OH	OJ
CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions			Réévaluation ou mise en équivalence
	Virement	Cessions ou mise en équivalence	Valeur brute des immos à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I IN	C0	D0	D7
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II IO	LV	LW	108 400 IX
Immobilisations corporelles				
Terrains	IP	LX	LY	LZ
Constructions :	IQ	MA	MB	MC
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
- Inst. gales., agencements, amgt, constructions	IS	MG	MH	MI
Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML
- Inst. gales., agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
Autres immos. corporelles :	IV	MP	MQ	MR
- Matériel de transport	IW	MS	MT	MU
- Matériel bureau et informatique, mobilier	IX	MV	MW	MX
- Emballages récupérables et divers	MY	MZ	NA	NB
Immobilisations corporelles en cours	NC	ND	NE	NF
Avances et acomptes				
	TOTAL III IY	NG	NH	108 063 NI
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	OU	M7	O W
Autres participations	IO	OX	OY	1 000 OZ
Autres titres immobilisés	II	2B	2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	3 514 2G
	TOTAL IV I3	NJ	NK	4 514 2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) I4	OK	OL	220 978 OM

**5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B	
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	=
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI	--	RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE			PF		PG		PH	
	TOTAL I	RK		RM		RN		RO	
Terrains	PI			PJ		PK		PL	
Constructions :	- sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	- sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	- installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ			QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles :	- installations générales, agencements aménagements divers	QD	16 458	QE	1 334	QF		QG	17 793
	- matériel de transport	QH	77 160	QI	3 773	QJ		QK	80 932
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 769	QM		QN		QO	6 769
	- emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	100 387	QV	5 107	QW		QX	105 494
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	0N	100 387	0P	5 107	0Q		0R	105 494

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
		Colonne ①	Colonne ②	Colonnes ③	Colonne ④	Colonne ⑤	Colonne ⑥
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immo. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions :							
- sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
- sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillages	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immo. corp. :							
- inst. gales, agenc et am. des const.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
- mat. detransport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
- mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
- emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ
--	----	--	----	-------------------------------------	----

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice ①	Augmentations : dotations ②		Diminutions : reprises ③	Montant à la fin de l'exercice ④
		②	③		
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T	TA		TB	TC
Provisions pour investissement	3U	TD		TE	TF
Provisions pour hausse des prix (à détailler)	3V	TG		TH	TI
Amortissements dérogatoires (2)	3X	TM		TN	TO
Provisions pour prêts d'installation	U	IK		IL	IM
Autres provisions réglementées (à détailler)	3Y	TP		TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS		TT	TU
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5	D6
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour :	- Litiges	4A	4B	4C	4D
	- Garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	- Pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	- Amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	- Pertes de change	4T	4U	4V	4W
	- Pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	- Impôts (à détailler)	5B	5C	5D	5E
	- Renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
	- Gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (à détailler)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations :	- Incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- Corporelles	6E	6F	6G	6H
	- Titres mis en équivalence	02	03	04	05
	- Titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- Autres immo. financières (à détailler)	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R		6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V		6W
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)	6X	6Y	6Z		7A
TOTAL III	7B	TY	TZ		UA
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises :	- D'exploitation	UE	UF		
	- Financières	UG	UH		
	- Exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice

10

**⑧ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES
ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
Prêts (1) (2)	UP		UR	US
Autres immobilisations financières	UT	3 514	UV	UW 3 514
Clients douteux ou litigieux	VA			
Autres créances clients	UX	2 876	2 876	
Créance représent. de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constatée)	UO	Z1		
Personnel et comptes rattachés	UY			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
- Impôts sur les bénéfices	VM			
État et autres collectivités publiques :	VB	1 250	1 250	
- Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 250	1 250	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
- Divers	VP	1 370	1 370	
Groupe et associés (2)	VC	70 952	70 952	
Débiteurs divers	VR	4 000	4 000	
Charges constatées d'avance	VS	1 025	1 025	
TOTAL	VT	84 987	VU	81 472 VW 3 514

Renvois :

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF

CADRE B - ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.	VG				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.	VH	42 199	17 934	24 265	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	4 758	4 758		
Personnel et comptes rattachés	8C	13 814	13 814		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	10 266	10 266		
- Impôts sur les bénéfices	8E				
État et autres collectivités publiques :	VW	3 274	3 274		
- Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 274	3 274		
- Obligations cautionnées	VX				
- Autres impôts, taxes et ass.	VQ	763	763		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes	8K	33 600	33 600		
Dette représent. de titres empruntés ou remis en garantie	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAL	VY	108 674	VZ	84 409	24 265

Renvois :

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 17 934
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)	VL

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

I - RÉINTÉGRATIONS				31/12/2023
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés		Bénéfice comptable de l'exercice		WA 57 167
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4, CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	WB
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4, CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (Ets à l'IS)	WG	XE
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX	XW 944
Amendes et pénalités	WJ	944	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY
Impôt sur les sociétés				I7 19 370
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				
Moins-values nettes à long terme :	- Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			I8
	- Imposées au taux de 0 %			ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs :	- Plus-values nettes à court terme			WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions			WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XR
Réintég. div. - Intérêts excédentaires (à détailler)	SU	Zones d'entreprises	SW	WQ
donc :		Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3
			TOTAL I	WR 77 481
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice		WS
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.				WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice				WU
	- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV
	- Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)			WH
Plus-values nettes à long terme :	- Imposées au taux de 19 %			WP
	- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW
	- Imputées sur déficits antérieurs			XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				WZ
Régime des sociétés mères et des filiales	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			XA
Produit net des actions et parts d'intérêts :				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX
Mesures d'incitation				
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer				ZY
Majoration d'amortissement				XD
Abattement sur les bénéfices et exonérations				
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	L2	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB	
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	L5	Société d'investissements immobiliers cotée	K3	
Zone de restrucuturation de la défense (art. 44 tercies)	PA	ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	OV	XF
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)			K9	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
Déductions diverses	Dont déduction except. (art. 39 decies A)	YB		
(à détailler)	Dont déduction except. (art. 39 decies C)	YD		XG
	Dont déduction except. (art. 39 decies F)	YL		
	Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	Bénéfice (I - II)		XI	77 481
Déficit (II - I)				XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)	XN		77 481	XO

**⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

I - SUIVI DES DÉFICITS			
- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent (report ligne YK du formulaire n°2058B de l'exercice précédent)	K4		
- Transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Déficits : - Imputés (total lignes XB et XL du formulaire n°2058A)	K5		
- Reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
- De l'exercice (ligne XO du formulaire n°2058A)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
II - INDEMNITES POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		6 741
III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges			
TOTAL	8X		8Y
Provisions pour dépréciations			
TOTAL	9D		9E
Charges à payer			
TOTAL	9K		9L
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV + 8X + 9D + 9K) et (YO = ZW + 8Y + 9E + 9L)	YN		YO
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**II TABLEAU D'AFFECTATION
DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
Origines		Affectations
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-21 197
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-16 206
Prélèvements sur les réserves	0E	
TOTAL I	0F	-37 403
		TOTAL II
		ZH
		-37 403

RENSEIGNEMENTS DIVERS			31/12/2023	31/12/2022				
Engagements								
Engagements de crédit-bail immobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ	11 938				
Engagements de crédit-bail immobilier			YR					
Effets portés à l'escampe et non échus			YS					
Détail des postes								
- Sous-locataires		YT	189	223				
- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois)	J8	10 473	XQ	15 207	3 841		
Autres achats et charges externes :		YU						
- Personnel extérieur à l'entreprise		SS	43 147	66 110				
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		YY	774	47				
- Rétroncessions d'honoraires, commissions et courtages		ES	37 404	54 869				
- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ST						
Total du poste correspondant à la ligne FW du formulaire n°5052	ZJ	96 721		125 090				
Impôts et taxes :		YW	1 657	1 234				
- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		ZS	9Z	16 892	22 479			
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)							
Total du compte correspondant à la ligne FX du formulaire n°5052	YX	18 549		23 713				
TVA								
Montant de la TVA collectée		YY	9 222	6 570				
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	1 539	2 488				
Divers								
Montant brut des salaires		0B	149 189					
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition		0S						
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		ZK	%	%				
Numéro de centre de gestion agréé	XP	Filières et participations : liste au n°2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		ZR	Oui					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RG						
Régime de groupe		RH						
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	77 481	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD	149 453	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
			Sié mère/filiale ?	JH	Société fille	N° SIRET société mère	JL	5350487060027

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	

Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés	+						
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+						
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+						
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+						
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
Divers (détail à donner sur une note annexe)							
TOTAL							
	(A)	(B) (Ventilation par taux)				(C)	

Renvois
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	- sur 3 ans (entreprise à l'IR)				
	- sur 10 ans				
	- sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL I					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	- sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
	- Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
TOTAL II					

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			<input type="checkbox"/>
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

14 SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
Origine	①	②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)				

Origine	Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (② + ③ - ④ - ⑤)
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					

15 RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés :	- Donnant lieu à complément d'IS	4				
	- Ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (art. 39-1-5 du CGI, alinéas 5, 6 et 7)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	Y P	4
dont apprentis	Y F	
dont handicapés	Y G	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	370 773
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
	TOTAL I	OX 370 773
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	10 787
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL II	OM 10 787
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	81 514
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	4 734
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	67
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
	TOTAL III	OJ 86 316
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	OG 295 245
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	295 245
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	370 773
Effectifs au sens de la CVAE	EY	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	1 966 958
Période de référence	du	01/01/2023
	au	31/12/2023
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

⑦ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

N° SIREN	478330327
Dénomination de l'entreprise	123 AMBULANCES
- N°, Type et nom de voie	34 RUE DES CERISIERS
Adresse :	
- Code postal	92700
- Ville	COLOMBES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	SAS	Dénomination	MASAKAM		
N° SIREN (si société établie en France)	535048706	% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions	1 000
Adresse :	N° et Voie Code postal	1 AVENUE DE L'EUROPE 94320	Commune	THIAIS	Pays FR

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	Nom patronymique / Prénom			
Nom marital			% de détention	Nb de parts ou d'actions
Naissance :	Date	N° Département		Pays
Adresse :	Commune			
	N° et Voie			Pays
	Code postal			
	Commune			

⑩ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

N° SIREN	478330327
Dénomination de l'entreprise	123 AMBULANCES
- N°, Type et nom de voie	34 RUE DES CERISIERS
Adresse :	- Code postal 92700
	- Ville COLOMBES

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	1
--	---

Forme juridique	SARL	Dénomination	123 PARIS AMBULANCES	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	482070216				
Adresse :	N° et voie Code postal 75009	21B RUE PIERRE SEMARD	Commune PARIS	Pays FR	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

(A souscrire par chaque société du groupe)

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :		
- N°, Type et nom de voie		
- Complément de distribution		
- Lieu-dit, hameau		
- Code postal / Ville / Pays		
Exercice ouvert le :	01/01/2023	Et clos le : 31/12/2023

I - RÉINTÉGRATIONS		
Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E1	57 167
Réintégriations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	20 314
Réintégration des charges financières selon l'article 212 bis CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	77 481

II - DÉDUCTIONS		
Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	
- Imposées au taux de 19 %	EY	
- Imposées au taux de 15 %	E6	
Plus-values nettes à long terme :	EZ	
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
- Imputées sur les déficits antérieurs	E8	
- Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I9	
TOTAL II	F1	

III - RÉSULTAT FISCAL		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	Bénéfice (I - II)	F2
	Déficit (II - I)	F3
Déficit de l'exercice reporté en arrière		F4
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		F6
Résultat fiscal :	Bénéfice	F8
	Déficit	F9
		77 481

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES
À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

Exercice clos le 31/12/2023

(À souscrire par chaque société du groupe)

Néant

Adresse du service des impôts où est déposée la déclaration de résultats :			
- N°, Type et nom de voie			
- Complément de distribution			
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville / Pays			
Exercice ouvert le :	01/01/2023	Et clos le :	31/12/2023
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice :			
- relevant du taux de 19 %			
- relevant du taux de 15 %			
- relevant du taux de 0 %			
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I-a sexies-0 du CGI)			

I - SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficit de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥)
	À 15 % ②	À 19 % ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ④			
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES
NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

(A soucrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination / SIRET de la société intégrée ou du groupe	123 AMBULANCES		47833032700048			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :						
Exercice ouvert le : 01/01/2023	Et clos le : 31/12/2023	Cocher la case si la déclaration concerne la société mère :	<input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT						
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble						
Jetons de présence réintégres pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)						
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)						
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undies pour des opérations intra-groupe)						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223F alinéa 1 du CGI)						
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes						
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)						
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31.12.86 et la date de l'entrée dans le groupe						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées						
Autres régularisations (à détailler)						
			TOTAL	CX 77 481 CY		
BÉNÉFICE (CX - CY)			OU	DÉFICIT (CY - CX)		
Cession d'immobilisations						
Plus-values et réintégrations						
Moins-values et déductions						
Taux de 19 %		Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %		
Taux de 15 %		Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %		
Taux de 0 %				Taux de 0 %		
B - PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME	BT	B9	C1	A1		
	BU	C4	C5	A2		
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3		
	BW	DQ	DY	A4		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des PV ou MV à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI entreprises correspondantes	BX	D1	D2	A5		
	BY	D5	D6	A6		
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BZ	D9	EA	A7		
	BS	ED	EE	A8		
Sous-total				EF		
Total PV (BS - A8) ou MV (A8 - BS) taux de 19 %		BR	A9			
Total PV (ED - EF) ou MV (EF - ED) taux de 15 %		B7		B6		
Total PV (EE - EG) ou MV (EG - EE) taux de 0 %			B5	B4		
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		Plus-values à 19 % (art 210 E, 210 F, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		B3		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2023

Néant
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Forme juridique / Dénomination

Complément de dénomination

Adresse

PME au sens communautaire

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPOT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Montant

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

Exercice clos le 31/12/2023

(page 2/2)

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons	Date de versement			Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2023

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SARL 123 AMBULANCES		
Complément de dénomination			
N° SIREN	478330327		
N° de Téléphone	0606060606		
Adresse	- N°, Type et nom de voie	34 RUE DES CERISIERS	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	92700	COLOMBES
Référence d'obligation fiscale	ISI	Code activité NAF	8690A
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC		
Régime fiscal	RN régime réel normal		
Code IS/R-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés		
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2023		
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2023		
Durée de l'exercice ou période N	12		
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2022		
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12		
E - MONNAIE			
Code monnaie	EUR		

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2023

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2023

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2023

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
lindel 10/36	01/01/2024	01/10/2024	1 025		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2023

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 245 237 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 57 167 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Aucun fait caractéristique n'est à signaler.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun fait significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- | | |
|---|--------------|
| • Constructions | 10 à 50 ans, |
| • Agencements et aménagements des constructions | 10 à 20 ans, |
| • Installations industrielles | 5 à 10 ans, |
| • Matériel et outillage | 5 à 10 ans, |
| • Matériel de transport | 4 à 5 ans, |
| • Mobilier de bureau | 10 ans. |

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.2.3. AMBULANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 34, rue des Cerisiers – 92700 COLOMBES
R.C.S. Nanterre B 478 330 327

AFFECTATION DU RESULTAT DECIDE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LORS DE LA CONSULTATION DU 29 MAI 2024

DECISION PRELIMINAIRE

L'Associé Unique constate que, suite à une erreur matérielle, le solde des postes du haut de bilan dans les comptes clos au 31 décembre 2023 se présente de la façon suivante :

Capital social	8.000 €
Réserve légale	800 €
Autres réserves	108.000 €
Report à nouveau	- 37.403 €
Résultat de l'exercice	+ 57.167 €

PREMIERE DECISION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2023, l'Associé Unique approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé Unique donne en conséquence quitus à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos au 31 décembre 2023, soit 57.167 €, comme suit :

- Au poste « Report à nouveau » débiteur antérieur 57.167 €
Qui, après affectation, est créditeur de 19.764 €

TOTAL 57.167 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice clos au 31 décembre 2022	Néant
Exercice clos au 31 décembre 2021	Néant
Exercice clos au 31 décembre 2020	297.435 €

